



Colloque international du CERED/DMGRC et du MPPSPF

Protection Sociale et sécurisation des moyens d'existence : la recherche et la pratique pour mieux adresser les enjeux de la réduction des risques de catastrophes, la résilience et le développement inclusif et durable

5 au 8 décembre 2023, Antananarivo - Madagascar

APPEL A COMMUNICATION

CONTEXTE

A partir de la fin des années 1990, dans un contexte de post-ajustement structurel, la protection sociale est identifiée comme une composante centrale des stratégies de développement. Sous l'impulsion du BIT (2001) et de la Banque mondiale (2001), la communauté internationale reconnaît la nécessité de développer des mécanismes de sécurisation des conditions de vie pour lutter efficacement contre la pauvreté et les inégalités. Depuis les années 2010, à la suite de la crise financière et économique mondiale, cette stratégie de développement a acquis une importance renouvelée. Face à la montée des inégalités et à la persistance de poches d'extrême pauvreté, les risques sociaux sont estimés être en tête du classement des risques mondiaux (World Economic Forum, 2011). Le rôle redistributif et atténuateur de crise de la protection sociale est ainsi rappelé et son image change ; jusque-là souvent identifiée à un service de luxe, apanage des pays les plus riches, la protection sociale est dorénavant présentée comme un instrument indispensable pour permettre à tous, même dans les pays les moins avancés, de bénéficier des fruits de la croissance (BIT, 2008).

Depuis 2010, l'agenda de mise en œuvre d'une protection sociale pour tous s'accélère, dessinant les contours d'un nouveau paradigme d'action internationale (Merrien, 2013). En 2012, la résolution n°202 du BIT, rappelant que la protection sociale est un droit de l'Homme (article 22 de la déclaration universelle des droits de l'Homme), est consacrée à la promotion d'un socle universel de protection sociale (BIT, 2012). La même année, l'organisation mondiale de la santé (OMS) introduit la Couverture Santé Universelle (CSU) (OMS, 2012). La signature de ces résolutions engage les pays à fournir à l'ensemble de leur population des garanties

élémentaires de protection sociale, c'est-à-dire des garanties en termes de santé et de sécurisation des revenus.

Comme dans de nombreux pays, Madagascar s'est inscrit dans cette logique et a mis en place la Politique Nationale de la Protection Sociale (2015- 2030) et qui a été matérialisée par une mise en œuvre depuis une dizaine d'année de la stratégie nationale de la protection sociale pour la SNPS 2016-2023. A l'heure actuelle, les réflexions sur la protection sociale à Madagascar mobilisent différents acteurs, nationaux et internationaux, qu'ils soient institutionnels, étatiques, ou issus de la société civile. Pendant des dizaines d'années, **des financements** dans plusieurs programmes de protection sociale ont été accordés par plusieurs acteurs, entre autres : la Banque Mondiale, l'USAID, l'Union Européenne, la Banque Africain de Développement, l'Ambassade de Japon, l'OIT, le FAO, le PNUD, le CRS..., et le soutien technique de divers Ministères de différents secteurs (gouvernance, secteur agricole et rural...). Malgré cela le **défi en matière de protection sociale reste encore énorme** et plusieurs questions restent ouvertes notamment sur les enjeux de la protection sociale, en particulier, la protection sociale en tant qu'outil de la réduction de la pauvreté et sa contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable 2015-2030 (ODD) ainsi que les chantiers de la protection sociale dans le monde et à Madagascar où les phénomènes de différentes natures (naturelles et anthropiques) continuent à exacerber et mettre à mal les quotidiens de la grande majorité vivant dans des conditions très difficiles.

ORGANISATION DU COLLOQUE

Afin de discuter de ces différents aspects, un colloque sera organisé conjointement par le Centre d'Etudes et de Recherches Economiques pour le Développement et le Département Multidisciplinaire en Gestion des Risques et des Catastrophes (CERED-DMGRC) et le Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme à Madagascar (MPPSPF). L'événement se déroulera le 5, 6, 7 et 8 décembre 2023 sous forme hybride, et avec l'appui de l'Unité Mixte Internationale Soutenabilité et Résilience (UMI-SOURCE) dont fait partie le CERED.

Cet appel à communication est ouvert aux scientifiques, acteurs de la société civile, acteurs institutionnels ou du privé. Les doctorants dont les travaux sont en cours de finition, sont encouragés à présenter leurs résultats lors de ce colloque.

PARTICIPATION

La participation au colloque est conditionnée par la soumission et l'acceptation d'un papier de recherche en lien avec les thématiques traitées par le colloque. La sélection est effectuée suite à l'approbation par le comité scientifique d'un résumé (900 à 1200 mots maximum), **en français ou en anglais** (très encouragé), présentant les questions de recherche, la méthodologie employée, les résultats empiriques et/ou théoriques

Les soumissions doivent comporter :

- L'identité et l'institution de rattachement de l'auteur et/ou des co-auteurs (s'il y a lieu).
- Le titre de la présentation
- Le contact courriel de l'auteur correspondant
- La thématique choisie pour soumettre le résumé (cf. section suivante)
- Le résumé de 900 à 1200 mots.

L'appel à communication est ouvert aux scientifiques, acteurs de la société civile, acteurs institutionnels ou du privé. Les doctorants dont les travaux sont en cours de finition, sont encouragés à présenter leurs résultats lors de ces journées.

Les meilleures contributions à l'issue de la présentation durant les journées du colloque, sélectionnées par le comité scientifique, feront l'objet de publication dans le cadre de l'acte du colloque après la prise en compte des recommandations d'amélioration dudit comité.

A titre indicatif les travaux porteront sur les thèmes suivants :

- 1) Protection sociale et réduction de la pauvreté et des inégalités
- 2) Genre et protection sociale
- 3) Protection sociale contributive et non contributive
- 4) Protection sociale et sécurité alimentaire
- 5) Protection sociale, inclusion financière et résilience
- 6) Résilience et sécurisation des moyens d'existence
- 7) Résilience et Réduction de risques de catastrophe (RRC)
- 8) Réduction des risques de catastrophes et les grands agendas internationaux
- 9) Gestion des catastrophes, secteur humanitaire et développement communautaire

CALENDRIER PREVISIONNEL

- **20 septembre 2023** : diffusion de l'appel à communication
- **20 septembre au 30 octobre 2023** : Envoi des soumissions à l'adresse "cereduniv.tanal@gmail.com"
- **1 au 7 novembre** : Sélection des communications et retours aux auteurs
- **5, 6, 7 et 8 décembre 2023** : Colloque international

COMITE DE SCIENTIFIQUE

- Pr. RANDRIANALIJAONA Tiana Mahefasoa (CERED – UMI SOURCE)
- Pr. RANDRIAMANAMPISOA Holimalala (CERED – UMI SOURCE)
- Pr. SALAVA Julien (CERED UMI SOURCE)
- Pr RAVELONIRINA Sammy Grégoire (CERED - EDMA)
- Dr. RAZANAKOTO Thierry (CERED - UMI SOURCE)
- Dr. ANDRIANAMBININA Djohary (CERED – UMI SOURCE)
- Dr. RAKOTONASY Solonjaka (CERED - EDMA)
- Pr. RAMAMONJISOA Bruno (EDGRND - EPRN)
- Pr. RABEMANANJARA Zo (EDGRND – EPRN)
- Pr. RAHERIMALALA Etienne Stefano (EDSHS)
- Pr. GEROMINI Vincent (Université Paris Saclay, UVSQ - UMI SOURCE)
- Dr. DROY Isabelle (IRD- UMI SOURCE)
- Dr. GONDARD-DELCROIX Claire (Université de Bordeaux- UMI SOURCE)
- Pr. BALLETT Jérôme (Université de Bordeaux)
- Dr. HAWI Rima (Université Paris Saclay, UVSQ - UMI SOURCE)

Pour toutes informations complémentaires, prière de contacter : cereduniv.tanal@gmail.com